



# ND-des-Landes : « Il faut évacuer les zadistes »

La pression augmente sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes. L'accord protégeant de l'expulsion paysans et habitants en situation légale ne tient plus, affirme le représentant de l'État.

## Entretien

**Stéphan de Ribou**, nouveau sous-préfet en charge du dossier Notre-Dame-des-Landes.

**Avant les travaux, le préfet de région doit prendre un arrêté dérogeant à la protection du campagnol amphibie. La consultation se termine le 11 octobre. L'arrêté sera-t-il pris dans la foulée ?**

Il nous faudra d'abord un peu de temps pour prendre en compte les remarques et observations. Ensuite, le préfet sera en mesure de signer l'arrêté. Je suis incapable de vous dire quand. Forcément avant le début des travaux.

**Y a-t-il un délai légal ?**

Pas à ma connaissance.

**On peut donc temporiser jusqu'après l'élection présidentielle...**

Je ne le pense pas. Depuis les jugements du 17 juillet (N.D.L.R. : opposants déboutés de leurs recours dans le volet environnemental), un certain nombre d'orientations fortes ont été données par le Premier ministre. Tout le monde, aujourd'hui, se met en ligne pour être en capacité d'y aller quand le top sera donné.

**L'arrêté campagnol est-il un signal fort de la volonté du gouvernement de passer à l'action ?**

Le signal fort, c'est quand le Premier ministre dit : « Le projet doit reprendre ». Ensuite il y a d'autres signaux montrant qu'on redémarre. L'arrêté campagnol, mais aussi la relance de la procédure d'expropriations. L'huissier est passé vendredi dernier (1). Légalement, cela nous permettra de procéder aux expulsions le moment venu. La procédure



Le sous-préfet Stéphane de Ribou a été nommé en mai dernier à Nantes, pour accompagner le dossier du projet d'aéroport.

Jérémy Fouquet

sa dernière utilisation en maintien de l'ordre remonte à la guerre d'Algérie. Ici, cela doit rester une opération de maintien de l'ordre que le Premier ministre veut exemplaire.

**L'arrêté campagnol amphibie va faire l'objet d'un recours. Vous n'attendrez pas le résultat comme ce fut le cas pour les autres arrêtés du volet environnement ?**

L'engagement du gouvernement d'attendre que les recours soient jugés avait été pris dans un autre cadre, celui de l'accord de 2012. C'est fini. On en est complètement sorti. Et puis attendre le résultat d'un nouveau recours, cela voudrait dire perdre encore un an, et sans doute nous renvoyer après la présidentielle. On est dans la manœuvre dilatoire d'opposants qui ont perdu cent cinquante-quatre recours.

*Recueilli par Marc LE DUC.*

avait été gelée par l'accord qui avait mis un terme à la grève de la faim de 2012.

**Vous considérez comme caduc l'accord qui protégeait de l'expulsion les habitants et paysans en situation légale ?**

Oui, toutes les actions juridiques à la base de l'accord ont été jugées.

**Le gouvernement est donc bien décidé à engager les travaux**

C'est clair. Le Premier ministre l'a dit, redit, il l'a écrit. Il n'y a pas d'ambiguïté sur sa volonté.

**Cela implique l'évacuation préalable de la Zad.**

Oui, pour que les entreprises puissent travailler en sécurité, et pour mettre fin à cette situation, assez étonnante, d'illégalité. J'ai rencontré les maires de toutes les communes

autour. Favorables ou opposés au projet d'aéroport, ils sont unanimes pour dire qu'il faut évacuer les zadistes, et vite.

**Avez-vous reçu des instructions pour préparer l'opération ?**

Personnellement non, car ce sont des choses qui sont mises en place au niveau national.

**Une idée des échéances ?**

Il est très difficile de répondre. Il y a le calendrier politique, les contraintes fixées par les arrêtés environnementaux... Je ne sais pas exactement quand le feu vert sera donné.

**Compte tenu de la complexité de l'opération, sera-t-il fait appel à l'armée ?**

C'est impensable. Ce n'est pas son métier, et l'armée est très occupée sur d'autres terrains. De mémoire,

(1) Sont concernés les occupants légaux de trois maisons situées au cœur de la ZAD (La Rolandière, les Fosses-Noires, Saint-Antoine). Celles-ci n'avaient pas été rasées lors de l'opération de l'automne 2012.

**Stéphan de Ribou**

Âgé de 62 ans, cet ancien officier d'infanterie, sous-préfet hors cadre chargé de mission a été nommé à Nantes pour s'occuper du dossier Notre-Dame-des-Landes. Homme de terrain, accessible, il connaît bien l'Ouest pour avoir été, entre autres, sous-préfet de Lannion, directeur de cabinet du préfet de Région Bretagne, commissaire à la réindustrialisation en Poitou-Charentes, et pendant trois ans commissaire au redressement productif en Bretagne.